

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

## JURISPRUDENCE

### ARCHITECTE. — HONORAIRES. — POUVOIR DU JUGE.

Aucune loi, pas plus qu'un règlement obligatoire, ne fixant le taux des honoraires des architectes, et l'arrêté du 12 pluviôse an VIII n'étant relatif qu'aux travaux publics, les Tribunaux, en l'absence d'une convention, doivent régler ces honoraires en tenant compte de l'importance des travaux et des services rendus.

Ainsi jugé, par confirmation d'un jugement du Tribunal civil de Bordeaux en date du 27 janvier 1886, et dans les circonstances de fait dont l'arrêt rapporté contient l'exposé complet :

La Cour,

Attendu que, par suite de l'appel principal relevé par Minvielle et de l'appel incident formé par Constant, le débat est ouvert tout entier devant la Cour sur l'ensemble des difficultés soumises aux premiers juges; que les parties sont d'accord sur la nature des divers travaux dirigés ou surveillés par Minvielle, en sa qualité d'architecte comme sur le montant total des dépenses qu'ils ont entraînées; qu'il ne reste plus qu'à déterminer la rémunération due à l'homme de l'art et la somme dont il demeure créancier, déduction faite de celle de 6.000 francs qu'il reconnaît avoir reçue à compte;

Attendu qu'il est, sans doute, d'usage que les honoraires d'un architecte chargé de dresser les plans et devis de travaux pour le compte d'un particulier et d'en diriger l'exécution, soient articulés, à moins de convention contraire, à raison de 5 0/0 sur le montant de ces travaux eux-mêmes; que, cependant, aucune loi, pas plus qu'un règlement obligatoire ne fixant en pareil cas le taux des honoraires, et l'arrêté du 12 pluviôse an VIII n'étant relatif qu'aux travaux publics, les Tribunaux, en l'absence d'une convention, doivent régler les honoraires en tenant compte de l'importance des travaux exécutés et des services rendus: qu'il est, effectivement, des cas où la mission confiée à l'architecte amène une direction moins laborieuse, entraîne une responsabilité moins étendue et ne justifie pas l'allocation de la rémunération habituelle de 5 0/0 sur le total des sommes dépensées;

Attendu qu'il en est notamment ainsi des travaux exécutés dans la maison de la rue Fondaudé jusqu'à concurrence de 12.846 fr. 58; que ces ouvrages s'appliquent à des menues réparations de peinture, menuiserie et plâtrerie qui n'ont exigé la confection préalable d'aucun plan ou devis; qu'il est juste néanmoins de tenir compte de la multiplicité de détails qui a rendu nécessaire une surveillance plus attentive et de maintenir l'allocation accordée par les premiers juges sur la base de 4 0/0; que celle offerte par Constant réduirait la rémunération de l'architecte à une somme insuffisante, trop inférieure à l'importance du travail et des vérifications qu'il a nécessitées;

Attendu, quant aux acquisitions et à l'installation d'objets d'ameublement, qu'il résulte de la correspondance que Minvielle a été spécialement chargé par Constant du choix et de l'acquisition des étoffes, tentures et meubles qui devaient être placés dans la maison de la rue Fondaudé; qu'il n'a pas eu, sans doute, à dresser des plans ou des croquis, consacrant ainsi à des travaux artistiques ses aptitudes d'homme de goût et le fruit de ses études; mais qu'il a été plusieurs fois appelé à donner son avis sur le choix des objets d'ameublement, à se mettre en rapport avec les marchands et à aider le propriétaire des conseils de son expé-

rience; qu'il est impossible de fixer, même approximativement, le nombre de vacations consacrées à ces diverses opérations; qu'on ne saurait donc adopter le mode de calcul proposé par Constant, qui réduirait la rémunération à 240 francs, insuffisante si on tient compte de l'importance du service rendu et des sommes dépensées; mais qu'il n'y a lieu non plus d'augmenter celle que les premiers juges ont arbitrée sur le pied de 2 1/2 0/0 et qui assure à Minvielle une juste indemnité en rapport avec les soins qu'il a dû donner et avec la nature du travail confié à ses aptitudes d'homme de goût;

Sur la construction des chais à Pauillac :

Attendu que les parties ne sont divisées que pour une somme de 372 fr. 90, Constant acceptant l'allocation attribuée de ce chef par le jugement; que cette différence provient de ce qu'il n'a été accordé que 5 0/0, calculés sur le montant des travaux, alors que l'architecte réclamait 6 0/0, à raison des déplacements qu'avait exigés la surveillance de constructions opérées loin de son domicile;

Attendu que les premiers juges ne méconnaissent pas que le taux de 6 0/0 serait justifié en principe par la confection des plans et devis par les voyages sur les lieux où s'exécutaient les travaux, mais qu'ils constatent en même temps, d'après les documents de la cause, que les déplacements de Minvielle ont été peu nombreux, sa surveillance incomplète et peu active; que, pour un grand nombre de détails, le propriétaire qui résidait à Pauillac a été obligé de diriger lui-même les ouvriers et de leur donner des instructions complémentaires que l'architecte ne fournissait pas; que s'il convient, à raison de l'importance des travaux, de ne pas faire subir à la rémunération attribuée par le jugement la réduction proposée par Constant, il n'y a pas lieu d'élever le chiffre alors que des négligences ont été commises par Minvielle dans l'accomplissement de sa mission;

Attendu que les mêmes considérations justifient la décision des premiers juges, quant aux travaux du château de Pauillac, et qu'il est juste de la consacrer en adoptant les motifs qui l'ont déterminée; que, sur ce point encore, le défaut de surveillance signalé par le jugement et les conséquences dommageables pour Constant qu'il a entraînées ne permettent pas d'élever à 6 0/0 le taux de la rémunération réclamée; que, néanmoins, la réduction faite par le jugement doit être simplement maintenue, celle que l'intimé propose n'accordant pas à l'architecte une rémunération suffisante;

Attendu, par suite, que l'appel principal et l'appel incident étant tout deux reconnus mal fondés, le jugement du Tribunal doit être confirmé et que le solde dû à Minvielle demeure ainsi fixé, déduction faite du paiement partiel de 6.000 francs qu'il a reçu, au chiffre de 6.226 fr. 46 en principal;

Attendu que cette somme étant inférieure au montant des offres faites par Constant, celui-ci devait être condamné aux dépens de la première instance; mais que ceux exposés en appel sont à la charge de Minvielle, qui succombe sur toutes ses prétentions, l'appel incident n'ayant point augmenté les frais de la contestation.

Par ces motifs,

Confirme.

### L'INDUSTRIE DES CIMENTS

Les fabricants de ciment de l'Isère ont envoyé au ministre du commerce une pétition relative au nouveau traité de commerce franco-italien. En voici le texte :

« Monsieur le Ministre du commerce,

« L'industrie des ciments est éminemment française; elle est une des plus importantes des départements de l'Est, et notamment du département de l'Isère. Cette industrie est attachée au sol, elle ne peut pas être dépla-



cée comme par exemple celle de la ganterie et cela pour des raisons géologiques trop longues à décrire pour trouver place ici. Notre pays se trouve ainsi favorisé pour le développement de l'industrie des ciments et nous semble par là mériter toute la sollicitude du gouvernement; elle occupe, en effet, dans le seul département de l'Isère, des milliers d'ouvriers.

« Cet état florissant est peut être à la veille de s'éteindre, si dans le traité de commerce franco-italien qui s'élabore en ce moment, l'Italie arrive à pouvoir imposer les ciments français d'un droit d'entrée dépassant les cinq francs par tonne qui frappent actuellement nos produits, dont l'Italie, depuis de longues années, est le plus important de leurs débouchés.

« Jusqu'en 1883, les ciments français sont entrés en franchise dans cet Etat, lorsque brusquement, à cette époque, une loi du Parlement italien les frappe d'un droit de douane de cinq francs par tonne, ce qui lui était permis, attendu que dans le traité de commerce franco-italien qui vient d'être dénoncé, on avait omis de faire des réserves en faveur des ciments français. A cette occasion, la Chambre de commerce de Grenoble réclama inutilement auprès du ministre compétent pour lui signaler le mal qui allait en résulter pour notre industrie des ciments, sans pouvoir obtenir autre chose que l'expression de ses regrets sur l'impossibilité pour le gouvernement français d'obliger celui d'Italie à modifier ses tarifs douaniers.

« Aujourd'hui, la question de vie ou de mort pour la nombreuse population ouvrière de l'industrie des ciments dans les départements de l'Est de la France va s'agiter dans la discussion du nouveau traité de commerce franco-italien. Si l'Italie obtient un droit d'entrée, chez elle, supérieur à celui de cinq francs par tonne qui existe actuellement, ce sera pour les fabricants de ciments et leurs ouvriers la ruine! et pour le commerce extérieur de la France une diminution considérable d'exportation qui se traduira naturellement par une diminution correspondante des recettes publiques.

« Les fabricants de ciments français accepteraient volontiers le libre échange de leurs produits avec ceux similaires de l'Italie; ce serait la solution qui nous paraît la plus équitable. N'oublions pas, en effet, que les ciments italiens entrent jusqu'à ce jour en France en pleine franchise; nous demandons pour nous le même avantage.

« Telle est, Monsieur le Ministre, la position de l'une des grandes industries françaises, sur laquelle nous prenons la liberté d'appeler votre attention et toute votre sollicitude, en vous priant de veiller à ce que les ciments français, dans le nouveau traité franco-italien, ne soient pas oubliés comme la première fois; de réclamer le libre-échange pour ces produits avec l'Italie: et enfin, en dernier ressort, à ne pas laisser établir un droit de douane supérieur à celui qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire de cinq francs par tonne, sous peine de semer des ruines dans nos régions.

« Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, d'être vos très humbles et obéissants serviteurs.

« Les fabricants de ciments :

VICAT et Cie. — PELLOUX père, fils et Cie. — THORRAND et Cie. — BERTET et SISTERON. — Pour M. Berthelot : V. JAY. — Pour la Société des Portlands de La Motte : DE BEYLIÉ. — Pour Delune et Cie : CARRIÈRE. »

## CONCOURS

### DEUX PLACES D'ARCHITECTES DIOGÉSAINS

Un arrêté ministériel pris le 18 mars, sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur des cultes, relatif au programme proposé par le comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains, dit qu'un concours sera ouvert le 15 juillet 1887, à la direction des cultes, à Paris, rue de Bellechasse, 66, pour deux places d'architecte diocésain.

Sont admis à concourir : les rapporteurs près le comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains, ayant deux ans d'exercice en ladite qualité et les candidats qui, ayant, avant le 15 avril 1887, déposé à la direction des cultes les relevés, plans, projets et devis d'édifices construits par eux, seront, sur le vu desdits relevés, plans, projets et devis, jugés admissibles par le

ministre, sur le rapport du comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains.

Les conditions du concours et la composition du Jury ont paru à l'*Officiel* du 20.

### BOURSE DE COMMERCE AU MANS

Il est ouvert un concours public pour la construction au Mans d'une Bourse de commerce, avec services annexés.

Ce concours sera clos le 1<sup>er</sup> août suivant.

Le terrain sur lequel sera élevé le monument est situé sur la place de la République, à l'angle du nouveau boulevard de la Préfecture, et d'une superficie totale de 931 mètres carrés.

Le projet comprendra : les services de la Bourse de commerce, de la Chambre de commerce, du Tribunal de commerce, du Conseil des prud'hommes et du Musée commercial.

Les documents nécessaires à la rédaction du projet seront communiqués aux concurrents par la direction des travaux, à l'hôtel de ville du Mans.

Le Jury classera par ordre de mérite les projets présentés qui lui paraîtront répondre le mieux aux conditions du programme.

L'auteur du projet classé premier recevra une prime de 4.000 francs, celui du deuxième de 2.000 francs, celui du troisième de 1.000 francs.

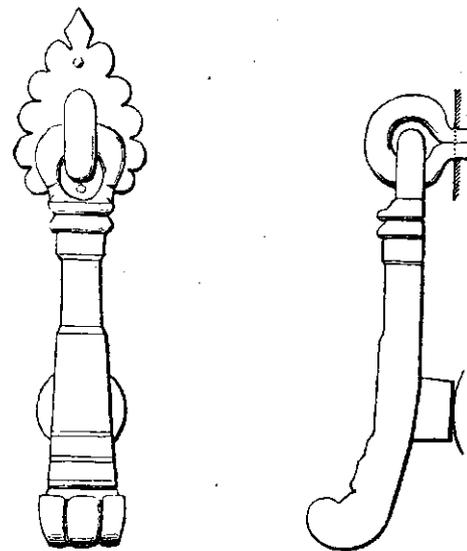
Dans le cas où aucun projet ne serait jugé admissible, le concours sera déclaré nul et les projets pourront être réclamés par leurs auteurs sans qu'il leur soit dû aucune indemnité.

La Commission se réserve le droit de choisir tel architecte qui lui conviendra pour l'exécution des travaux.

Dans le cas où elle s'adresserait à l'un des auteurs primés, le montant de la prime touchée par ce dernier se confondrait avec ses honoraires, et l'auteur se prêterait à toutes les modifications jugées nécessaires par la Commission.

## NOTICE<sup>1</sup>

### SUR TROIS MAISONS DU MOYEN AGE, RUE GRENETTE DÉMOLIES A L'AUTOMNE 1886



DÉTAILS DU HEURTOIR DE LA PORTE D'ALLÉE DE LA MAISON DU GRAND CHEVAL BLANC  
RUE TUPIN, 19

Réduction au quart de la grandeur réelle.

## AVERTISSEUR AUTOMATIQUE POUR CHEMINS DE FER

Depuis de nombreuses années, les Compagnies de chemins de fer cherchent par de grands sacrifices, à empêcher les collisions

<sup>1</sup> Voir page 232.



PORTE D'ALLÉE DE LA MAISON DU GRAND CHEVAL BLANC

RUE TUPIN, 19

D'après une photographie de P. BRUNBLIÈRE

Voir p. 278

Ouverture de la porte entre les montants 1<sup>m</sup>,54

des trains et les accidents très fréquents qui se produisent aux passages à niveau.

Nous apprenons avec satisfaction que M. Buisset, constructeur à Auxonne, vient d'inventer un avertisseur automatique mécanique, fonctionnant directement par les locomotives et d'un mécanisme excessivement simple qui permet d'en assurer le bon fonctionnement.

Cette invention consiste à ce que chaque train se couvre et se découvre de lui-même dans son trajet ; de plus, par le moyen d'une touche placée près de la voie, un mécanicien qui n'aurait pas aperçu un disque lui fermant la voie, est immédiatement averti par un sifflet d'alarme placé sur la machine même, sifflet qui donne pendant tout le temps que le mécanicien n'a pas traversé l'obstacle.

Ces avertisseurs automatiques sont placés de kilomètre en kilomètre ou à une plus grande distance, suivant les besoins des Compagnies, avec clanchement et déclanchement, de façon à permettre l'arrêt facile d'un train. De plus, ils ont aussi l'avantage de permettre d'établir un nombre indéfini de trains, sans pouvoir jamais se rencontrer, puisqu'ils se garantissent entre eux.

Ces avertisseurs ont aussi le grand avantage de faire connaître aux trains, à une certaine distance des aiguilles, si elles sont bien faites et le passage assuré ; si non, l'avertisseur fonctionne et immédiatement le mécanicien, par son sifflet d'alarme, est prévenu qu'il doit s'arrêter.

Aucun train ne peut plus être pris en écharpe ou en cisaille (suivant le terme des Compagnies) dans les bifurcations, puisque aussitôt que l'un d'eux a franchi le disque avertisseur, par son système automatique, il couvre et prévient sur toutes les autres voies de son passage.

On voit donc clairement, par cet exposé, que ces appareils sont appelés à rendre de grands services aux Compagnies de chemins de fer en évitant ces accidents si fréquents, si mortels pour les voyageurs et si préjudiciables pour elles.

De ce fait, les transactions pour les Compagnies seront moins onéreuses puisqu'elles auront la facilité d'expédier en grande vitesse certaine quantité de leurs marchandises.

Pour éviter les accidents aux passages à niveau, les trains, par ces mêmes avertisseurs, préviennent de leur arrivée à 1.000 ou 2.000 mètres, de manière que le garde-barrière puisse dégager son passage à niveau s'il est encombré. De plus, il a, près de sa barrière, un système d'avertisseur qui lui permet à lui-même, d'arrêter le train à une distance de 300 à 500 mètres de sa barrière, ce qui est facile avec les freins automatiques.

Ces appareils ont encore un autre but très utile, car ils permettent, dans le cas de mobilisation, d'avoir, sur une même ligne, autant de trains que le service l'exige, sans qu'ils puissent se rencontrer, puisque, comme il est dit plus haut, chaque train s'avertit l'un à l'autre, et ce serait le cas de procéder à l'unification des signaux, si demandée depuis quelque temps par M. le Ministre de la guerre, pour éviter de graves accidents dans un moment de mobilisation, car les Compagnies ont actuellement chacune d'elles des signaux bien différents.

On a bien inventé des disques automatiques électriques, mais leur fonctionnement est si irrégulier, que nous ne doutons pas que les compagnies renoncent à leur emploi, ainsi qu'aux cloches allemandes.

Il faut toujours pour ces sortes d'appareils, des moyens très simples pour arriver à un bon fonctionnement, ce résultat est acquis par ces nouveaux systèmes d'avertisseurs.

Nous sommes en mesure d'informer que les compagnies de chemins de fer s'intéressent vivement à cette invention et qu'elles sont toutes disposées à l'employer pour assurer la sécurité des voyageurs.

## ACHÈVEMENT DE LA FONTAINE MONUMENTALE DE LA PLACE DES JACOBINS A LYON

RAPPORT DE LA COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Messieurs, l'achèvement de la fontaine des Jacobins touche à sa fin et le moment est venu de désintéresser définitivement toutes les personnes qui ont apporté leur concours dans la construction de ce monument qui est, sans aucun doute, un des plus remarquables et des plus remarquables, parmi ceux qui embellissent la ville de Lyon.

C'est en vue de cet achèvement, et du règlement définitif de tous les comptes relatifs à l'édification de cette œuvre, que l'Administration, dans un rapport déposé, en septembre dernier, sur le bureau du Conseil, et renvoyé à votre Commission des beaux-arts, vous propose « de voter un crédit de 38.435 fr. 29, à prélever sur l'excédent de recettes constaté au budget additionnel de l'exercice 1886 ».

Comme rapporteur de ladite Commission, je viens, Messieurs, vous faire connaître le résultat de ses travaux concernant la proposition qui vous est faite par l'Administration.

Le crédit proposé par l'Administration se décompose en deux parties distinctes :

1 <sup>o</sup> Paiements à effectuer pour travaux actuellement exécutés. . . . .	fr.	15.323 60
2 <sup>o</sup> Travaux à exécuter, suivant les projets de M. l'Architecte André, et de M. l'Ingénieur en chef, directeur du service municipal de la Voirie. . . . .	fr.	23.111 69
Dont le total est de. . . . .	fr.	38.435 29

Les paiements à effectuer pour travaux actuellement exécutés comprennent une partie des excédents signalés par M. André et des indemnités à accorder, dont le Conseil, par sa délibération du 22 décembre 1885, a décidé de suspendre le règlement, jusqu'à l'époque où la pose des quatre statues debout, permettrait d'apprécier le monument dans son ensemble. Tout en déclarant qu'elle est heureuse d'offrir à M. le sculpteur Dégeorge, enfant de Lyon, qui honore sa ville natale, un témoignage de satisfaction, pour la façon magistrale dont il a exécuté l'œuvre importante qui lui était confiée, votre Commission des beaux-arts vous propose de diminuer de 1.000 francs, le crédit demandé, à cet effet, par l'Administration, tout en laissant à M. Dégeorge le soin de désintéresser M. Busque, artiste praticien qui a vaillamment collaboré à son œuvre.

Le premier crédit de 15.323 fr. 60 proposé par l'Administration, se trouverait donc ramené à la somme de 14.323 fr. 60.

Quant au second crédit de 23.111 fr. 69 proposé par l'Administration, il a trait aux travaux définitifs restant à exécuter, conformément aux projets et devis joints au dossier.

Ces travaux sont de deux sortes : les unes, se rattachent directement au monument, ce sont des travaux d'art ; les autres, consistent dans la construction d'un trottoir entourant le monument et la réfection du pavage sur ce point ; ce sont des travaux de voirie.

Les premiers travaux d'art s'élevaient à la somme de 18.111 fr. 69 : les seconds (travaux de Voirie) à celle de 5.000 francs.

Tout en adoptant les propositions de l'Administration au sujet de ces seconds travaux, dits de Voirie, votre Commission des beaux-arts estime qu'il est rationnel de transmettre, à la Commission des travaux publics, l'examen de ce second crédit de 5.000 francs destiné à exécuter des travaux qui rentrent dans les attributions de ladite Commission.

Votre Commission des beaux-arts ne s'est donc occupée que des travaux d'art proprement dits et que du crédit de 18.111 fr. 69 qui s'y trouve affecté pour en assurer la prompte exécution.

Voici, Messieurs, en quoi consistent ces travaux :

Le bassin inférieur de la fontaine des Jacobins est actuellement entouré d'une pelouse, ou jardinet, renfermé entre la vasque de ce bassin et une grille provisoire sans importance et sans valeur.

Ce piteux état de choses impliquait la nécessité absolue de donner enfin, au monument de la place des Jacobins, un encadrement digne de lui et, en même temps, conforme au vœu du testateur à qui la ville de Lyon doit de posséder cette œuvre remarquable.

C'est pour atteindre ce but que, conformément au projet de M. l'architecte André, l'Administration vous propose de remplacer le jardinet et la grille dont il est question plus haut, par un nouveau bassin, dans lequel

s'écouleront, par surverse, les eaux du bassin inférieur actuel. A cet effet la margelle existante, en pierre de Villebois, sera remplacée par une vasque en marbre moins haute, permettant aux eaux, aujourd'hui immobiles, de se répandre en nappe continue, dans le nouveau et dernier bassin destiné à les recevoir, et en faisant miroir. La margelle nouvelle à construire sera en pierre de Comblanchien; elle aura une hauteur de 0<sup>m</sup>,50 au-dessus d'un trottoir de 3 mètres de largeur, que la Voirie fera construire pour achever l'installation.

Le diamètre total de la fontaine, appliqué à la circonférence extérieure du dernier bassin, sera de 23 mètres et le diamètre appliqué à la bordure extérieure du trottoir sera de 29 mètres.

Cette dernière combinaison aurait l'avantage :

1<sup>o</sup> D'être moins coûteuse que l'installation d'une grille artistique, qui aurait nécessité l'installation de candélabres du même genre, et la construction d'une fontaine *ad hoc*, attendant à cette grille, afin d'exécuter la volonté du testateur ;

2<sup>o</sup> De placer le spectateur dans de meilleures conditions, pour apprécier et admirer la valeur du monument, et de remplir la volonté de Danton, en permettant démocratiquement, au public, d'aborder librement l'eau de la fontaine. Dans le cas où des objections seraient faites à propos de ce dernier point, votre Commission est d'avis de laisser en place la pompe-fontaine qui avoisine le monument. De cette manière, toutes les objections seraient levées et les susceptibilités, d'ailleurs très légitimes qui peuvent exister à ce propos, se trouveraient absolument annihilées.

Mais, afin de compléter ce dernier et définitif projet, votre Commission émet le vœu de faire disparaître la vespasienne actuellement installée sur la place des Jacobins, à l'est du monument.

En résumé, Messieurs, et au nom de votre Commission des beaux-arts, nous avons l'honneur de vous proposer de vouloir bien adopter les conclusions suivantes, relativement à l'achèvement définitif de la fontaine des Jacobins :

1<sup>o</sup> Un crédit de 14.323 fr. 60 est accordé à l'Administration pour le règlement définitif du reliquat des travaux actuellement effectués et des indemnités à accorder aux personnes qui ont concouru à l'exécution de la fontaine des Jacobins ;

2<sup>o</sup> Un crédit de 18.111 fr. 69 est, en outre, accordé pour l'exécution du projet qui doit compléter l'achèvement définitif de ladite fontaine et dont les plans et devis se trouvent joints au dossier ;

3<sup>o</sup> Tout en adoptant le crédit de 5.000 francs, dont il est parlé plus haut, et qui concerne des travaux de voirie, — installation du trottoir devant entourer la fontaine, — votre Commission demande que ce dossier particulier soit renvoyé à l'examen de la Commission des travaux publics.

Et nous vous proposons de prélever les deux premiers crédits, qui s'élèvent à la somme totale de 32.435 fr. 29, sur l'excédent du budget de 1886.

Le Rapporteur, F. QUIVOGNE.

M. LE MAIRE : Si personne ne demande la parole, je vais mettre aux voix les conclusions de la Commission des beaux-arts.

M. BIZET : Il me semble que la Commission des beaux-arts ne fait pas de proposition pour faire disparaître la vespasienne, elle émet le vœu que cette vespasienne soit déplacée, si la chose est possible.

C'est donc un simple vœu, le Conseil reste absolument maître de la situation.

Les conclusions de la Commission des beaux-arts, mises ensuite aux voix, sont adoptées.

Il est, de plus, décidé que les travaux de maçonnerie et de tailles s'élevant, d'après le devis, à 16.449 fr. 23, feront l'objet d'une adjudication restreinte. Quant aux travaux de plomberie, vu leur peu d'importance, ils pourront être confiés à l'entrepreneur, déjà adjudicataire de cette nature d'ouvrages, pour le monument dont il s'agit.

(Bulletin municipal de Lyon.)

## BIBLIOGRAPHIE

M. Leroy-Beaulieu a fait hommage à l'Académie d'un livre de M. A. Mégrot ayant pour titre : *Recueil d'éléments des Prix de construction*.

M. Leroy-Beaulieu croit que cet ouvrage peut être d'une certaine utilité dans la question des constructions économiques, des

logements d'ouvriers, dont on s'est beaucoup occupé depuis quelque temps.

« Il est certain que l'ouvrage de M. Mégrot présente une grande utilité au point de vue envisagé par l'illustre académicien, puisqu'il permet de se rendre bien compte des prix des constructions et peut faire réaliser des économies dans les dépenses.

« Les couvertures légères, qu'il patronne, permettent de réduire les sections *des pièces de charpentes et l'épaisseur des murs*. — Cette épaisseur de murs, généralement égale ou supérieure à 0<sup>m</sup>,50 dans les bâtiments ordinaires sans étage ou à un seul étage, peut être diminuée de 1/5 avec des couvertures légères et bien fixées.

« De plus, si l'on emploie les ciments blancs, également annoncés dans l'ouvrage, pour la formation des encadrements des ouvertures et pour les pilastres des angles, on peut supprimer, en bien des cas, la pierre de taille toujours très coûteuse et faire, de ce côté, une économie qui dépasse presque toujours 4 francs par mètre linéaire d'angle ou d'encadrement d'ouverture.

« L'application de ces principes aux bâtiments ordinaires tels que : maisons d'ouvriers, bâtiments scolaires, des chemins de fer, des canaux, des fermes, d'usines, etc., permettrait de faire des économies qu'on peut évaluer à plus de 1/10 des sommes généralement dépensées.

« *Exemple de résultat* : Ce coefficient appliqué seulement aux bâtiments scolaires que l'on vient d'exécuter ou que l'on exécute dans presque toutes les communes de France, et en admettant qu'en moyenne chaque commune dépense 10.000 francs, aurait produit une économie de plus de  $\frac{30.000 + 10.000}{10} = 30.000.000$  fr. (trente millions au minimum ?)

« Mais l'ouvrage de M. Mégrot a un autre but non moins important, c'est d'économiser le temps, toujours précieux, des auteurs des projets et des entrepreneurs et ouvriers en leur facilitant la détermination des prix.

« Ce recueil contient les principaux prix des transports des matériaux par terre et par voies ferrées; les quantités des divers matériaux qui entrent généralement dans chaque ouvrage; le temps nécessaire à l'exécution des travaux et divers autres documents fort utiles pour l'évaluation des dépenses des constructions, et fort difficiles à se procurer sans lui.

« L'ouvrage traite des *Terrassements, des Maçonneries; de la Charpente en bois; des Couvertures, des Carrelages, Pavares; de la Plomberie, Zinguerie, Canalisation; de la Menuiserie; de la Serrurerie et Charpente métallique, de la Plâtrerie, de la Vitrierie, Peinture, Tenture, Dorure, etc.*

« Il sert de base à une nouvelle série de prix de Paris que rédige en ce moment la Société nationale des architectes de France, dont l'auteur fait partie.

« Les nombreux témoignages d'encouragements, les félicitations reçues journellement par l'auteur sont, d'ailleurs, la meilleure preuve de l'utilité pratique de l'ouvrage qui est déjà répandu dans le plus grand nombre des services des travaux publics, d'architecture, du génie militaire, des agents voyers, etc.

« Il est honoré d'une souscription du ministère des travaux publics. »

## PEINTURE SUR LES CIMENTS FRAIS

On sait que la chaux caustique non combinée du ciment saponifie l'huile des peintures. S'il y a surcroît d'humidité, le savon coule avec la peinture le long des parois enduites. Il ne faut donc peindre les ouvrages de ciment que quand, sous l'influence de l'air, l'acide carbonique s'est uni à la chaux caustique pour former du carbonate de chaux. Cependant il peut se faire qu'on ait besoin de peindre sans retard. Dans ce but, on a essayé de

neutraliser rapidement la chaux par des acides : l'effet produit est mauvais.

Il est préférable de provoquer la neutralisation par l'emploi du carbonate d'ammoniaque dont l'acide se combine avec la chaux : l'ammoniaque est mise en liberté. Cependant il n'y a qu'un effet superficiel.

On prépare quelquefois l'enduit à recevoir la peinture en lui donnant d'abord une couche de sang dont les matières albumineuses forment de l'albuminate de chaux et, par suite, une couche compacte d'albuminate, de sels et de matières organiques.

En réalité, tous ces moyens ne réussissent pas, quand il s'agit de ciment frais, et la solution du problème ne se trouve seulement que dans l'emploi de la peinture à la caséine.

On ajoute à la couleur du fromage blanc frais et de la chaux grasse éteinte. Ce mélange durcit vite, prend la consistance de la pierre et est insoluble dans l'eau. Il y a eu formation d'albuminate de chaux comme dans le procédé mentionné plus haut. C'est ainsi que l'on a procédé pour l'exécution de peintures murales au Musée de la guerre de Berlin.

Pour faire le mélange, on agite d'abord environ trois parties de fromage et une partie de chaux grasse éteinte. La quantité de couleur qu'il faut ajouter est indiquée par la pratique. On n'emploiera que des terres ou des oxydes métalliques, tels que tous les oxydes de fer du rouge clair au brun foncé.

Pour le bleu, on prendra de l'outremer et du bleu de cobalt ; pour le blanc, de l'oxyde de zinc ou du sulfate de baryte ; pour le noir, du noir animal.

On ne prendra pas de couleurs inorganiques comme celles d'aniline, non plus que le bleu de Prusse, le vermillon, l'ocre bleu, la céruse, car il y a décoloration d'abord, puis noircissement dû à la formation de sulfures sous l'action du soufre que contient le fromage.

Si la surface à peindre était trop sèche, on commencerait par l'humecter. La chaux caséuse sera faite tous les jours, et l'on nettoiera complètement les pinceaux après chaque couche de peinture.

Le procédé décrit se recommande d'autant mieux qu'il est très économique ; les murs d'une maison peuvent être peints au fur et à mesure que l'échafaudage se déplace. La peinture caséuse ne prenant pas feu aisément doit être recommandée pour les décorations de théâtres et les bois de chapente employés dans l'établissement de la scène, du rideau et des trucs.

## ÉTUDE D'UN CHEMIN DE FER DE TIARET A EL-MAIA

Par M. CLAVENAD, ingénieur des Ponts et Chaussées.

### I — PRODUCTIONS, COMMERCE DES RÉGIONS QUE LA LIGNE EST APPELÉE A DESSERVIR. NÉCESSITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE VOIE DE FER

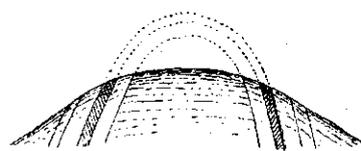
— Suite —

Cet aspect, s'il n'est pas particulier au terrain jurassique, en est un des caractères saillants, car presque toujours les marnes de l'oolithe forment de puissants mamelons au pied des assises calcaires. A la cascade notamment, ces dernières passent aux grès dolomitiques qui ont formé ces chaos si pittoresques que l'on peut y observer et que nous avons retrouvés en divers points, notamment à Daïdia.

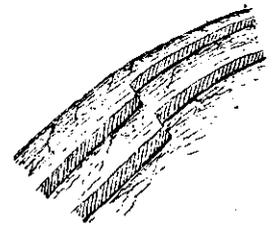
#### UTILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN BARRAGE A DAIDIA

Près de Daïdia, la vallée de la Mina se resserre en une sorte de col qu'il serait on ne peut plus facile de barrer à peu de frais, en vue d'une irrigation qui permettrait de livrer plus complètement à la culture les excellentes terres que cette rivière et ses affluents arrosent incomplètement.

Toute cette région est on ne peut plus fertile jusqu'au pied des hauts plateaux ; elle est d'ailleurs englobée dans le Tell algérien, mais il y a plus à désirer qu'une assimilation officielle,

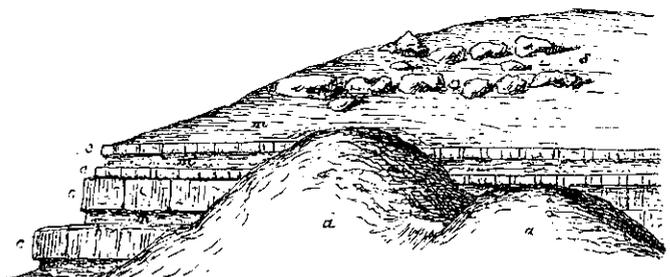


ASPECT DES COUCHES FRACTURÉES



FAILLE PRÈS DE LA CASCADE DE LA MINA

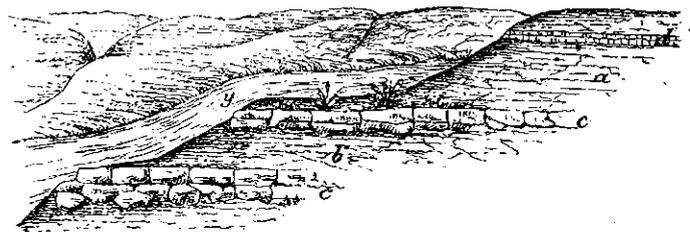
car nul doute que le jour où elle serait traversée par une voie de fer, la colonisation pourrait y être implantée efficacement.



FALAISE AU DÉBOUCHÉ DE L'OUED-BERRANIS DANS LA VALLÉE DE LA MINA  
aa, éboulis marneux ; cc, calcaire jaunâtre ; mm, marne jaune ; s, rognons de silex agglutinés par une pâte grés-calcaire.

**L'Oued-Yat.** — L'Oued-Yat est un des affluents les plus importants de la Mina ; alimenté par des sources pérennes, il traverse une riche vallée dans laquelle les Oulad-Zian-Cheraga cultivent de bonnes terres et entretiennent à l'aide de quelques irrigations de véritables prairies.

En remontant la vallée de l'Oued-Yat qui vient du Nador dans la direction est-ouest, on rencontre d'abord l'argile avec cordons calcaires et rognons siliceux que nous connaissons



VALLÉE DE L'OUED-YAT  
a, argile jaune ; b, argile ; cc, gros cordons calcaires ; d, petits cordons calcaires ; y, lit de l'Oued-Yat.

déjà. En certains points, les corrosions ont formé des terrasses qui sont très accentuées près du marabout de Sidi-Tahar-Zouabi.

Peu à peu les plateaux qui bordent les rives deviennent de plus en plus sablonneux, ils reposent sur une importante formation de marnes rouges, jaunes, vertes, à la partie supérieure desquelles se trouvent des cordons de grès calcari-forme tuberculeux avec rognons de silex. En certains points, les sables sont ferrugineux. Tout révèle l'approche du terrain crétacé représenté ici par les argiles et sables bigarrés qui constituent la partie supérieure du néocomien.

Ces plateaux sont cultivés.

En arrivant près des sources de l'Oued-Yat, on aperçoit très distinctement dans la direction sud-est le massif du Nador

dont on n'est séparé que par quelques plateaux calcaires appartenant très probablement au terrain cénomaniens.

**Terrains alluviaux.** — Le terrain du fond des vallées est constitué par une argile bleuâtre qui présente la plus grande analogie de composition avec les argiles du miocène en certains points d'ailleurs, on retrouve les témoins aux flancs desquels ont été arrachés ces dépôts, notamment en face de l'Oued-Boubiha où l'un d'eux constitue une petite montagne trapézoïdale.

La Mina et ses affluents ont creusé leur lit à parois verticales, ils forment des méandres à l'infini.

**Ras-Mina.** — Ras-Mina (la tête de la Mina), est un véritable amphithéâtre creusé dans le calcaire corallien. Les collines qui le bornent au sud sont d'un aspect très curieux, toutes semblables, comme forme, dimension, et également espacées.

Plusieurs sources pérennes et à température constante prennent naissance à la surface d'un banc d'argile, d'autres sourdent dans le lit même de la rivière.

Trois vallées principales se réunissent en cet endroit : celle de l'Oued-Guiguep, celle du marabout de Sidi-Ahmed-ben-Abdallah, celle de la Reisa qui est le prolongement naturel de la Mina, mais qui porte un autre nom par suite de l'habitude qu'ont les Arabes de changer souvent la dénomination de leurs cours d'eau dès qu'ils ont reçu un affluent.

L'Aïn-Reisa constitue le point culminant ou à peu près de la formation corallienne.

**Le Djebel-Lachdar.** — En allant de ce point vers le Lachdar et le Herahoui sur lesquels existent des monuments romains que nous décrirons ailleurs, on parcourt une série de plateaux crétacés cénomaniens.

Les cordons calcaires que nous avons vus près de Tiaret, dans l'Oued-Tahola notamment, reparaissent après l'Oued-Guiguep ; on les distingue encore sur la rive droite de l'Oued-Azzerem ; sur sa rive gauche, ils sont recouverts par une couche de craie tuffeau (avec lits calcaires blanchâtres) de 40 ou 50 mètres d'épaisseur qui persiste sur le plateau qui longe l'Oued-Tousnina.

Près de l'Aïn-el-Kebour, on aperçoit des lits de grès calcaire sableux jaune, assisés bien intercalés dans une marne jaune ferrugineuse.

Le Lachdar offre une série de couches de marne et de calcaire avec lits de gypse, les sommets sont couronnés par des grès dolomitiques.

Nous croyons tout d'abord être en présence de l'éocène ; le manque de fossiles ou de temps pour les rechercher contribuait à nous entretenir dans cette idée, et ce n'est qu'après avoir étudié les formations qui constituent le dernier cordon montagneux de la lisière nord du Sahara que nous avons pu, comme cela a été fait pour ces dernières, rapporter le Lachdar à la craie blanche. (A suivre.)

#### AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Enquêtes.** — Une enquête a été ouverte en vue du classement parmi les voies publiques municipales et de la fixation des alignements de la rue du Parfait-Silence, située dans le sixième arrondissement municipal de Lyon ; lesdits alignements représentés au plan joint au projet par les lignes AB et GD et attribuant à cette voie une largeur de 10 mètres.

Une autre enquête a été ouverte sur le projet d'échange entre la ville de Lyon et le sieur Girardet, de deux parcelles de terrain situées dans la rue Béchevelin, en face la ruelle de la Vitriolerie.

**Une conversation à 320 kilomètres.** — Cela paraît invraisemblable, et pourtant cela est.

Parisiens et Bruxellois peuvent, désormais, converser entre eux, tout comme s'ils se trouvaient assis à une même table.

Samedi, M. Granet, ministre des Postes et Télégraphes, avait convié la presse parisienne à assister à des expériences de téléphonie entre Paris et la capitale de la Belgique.

Ces expériences, sur l'intérêt desquelles il est inutile d'insister, ont eu lieu à la Bourse, dans l'une des salles du service téléphonique, et pendant près de deux heures les journalistes qui s'étaient rendus à l'invitation de M. Granet ont pu causer, à tour de rôle, avec leurs collègues bruxellois.

A Paris, les cabines téléphoniques sont établies à l'entresol, vers le milieu de l'escalier qui conduit au télégraphe de la Bourse. Il y en a six, dont deux sont affectées au service de Paris-Bruxelles ; les autres nous relieront à Lille, Rouen, le Havre, et Reims. (Cette dernière ligne est déjà établie).

La voix est portée très nettement, en dépit de la longue distance, et il semble que le timbre n'en est point dénaturé. Tout au plus remarque-t-on un léger étouffement de son, qui était dû peut-être au brouillard ambiant. Inutile, en outre, de crier fort dans l'appareil ; celui-ci, qui est en tout semblable à nos récepteurs déjà en usage, est d'une sensibilité extrême.

Cette ligne téléphonique longue de 320 kilomètres a été entièrement construite par l'État et à ses frais.

Elle se compose de deux fils de bronze de 4 millimètres de diamètre, placés, pour la traversée de Paris, dans les égouts, et fixés, le reste du parcours, aux poteaux télégraphiques.

Le réseau téléphonique, ayant son point de départ à la Bourse de Paris, passe par Soissons, Ormoies, Compiègne, Maubeuge, Quévy (frontière), Mons et Bruxelles, où il se termine à la Bourse également.

La dépense totale d'installation a été de 160.000 francs ainsi répartis : 20.000 francs pour Paris ; 100.000 francs pour les départements et 40.000 francs pour la Belgique.

Le tarif pour l'emploi du téléphone entre Paris et Bruxelles est fixé, quant à présent, à 3 francs pour cinq minutes de conversation.

Ajoutons, pour terminer, que sous peu les abonnés au réseau pourront être reliés chez eux directement avec la ligne de Bruxelles.

Chose merveilleuse : un Parisien sera à même d'écouter chez lui un air d'opéra, chanté au théâtre de la Monnaie, et *vice versa*.

#### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

##### LYON

Hangar, 11, rue de Jarente. M. Martin, propr., y demeurant. — Hangars et exhaussements, rue Nérard, 5, 7, 9 et 11 et rue d'Ecully. MM. Rendu et fils y demeurant. — Exhaussement, 53, rue Duquesne. M. Rivat, par M. Fanton, 15, place Morand. — Exhaussement de deux maisons, rue Marc-Antoine-Petit. M. Pepin, propr., rue de Séze, 99. — Exhaussement d'un mur de clôture, rue Paul-Bert. M. Neyret, propr., par M. Tixier, rue de Baraban. — Maison, 17, rue Clos-Suiphon. M. Desragaud, propr., par M. Curny, rue du Sacré-Cœur, 81. — Hangar en bonne maçonnerie, rue du Pont de la Gare. M. Gros, propr., y demeurant. — Maison sur cour, passage Montgolfier. M<sup>e</sup> veuve Genestine, rue Pierre-Corneille, 39. — Maison contiguë à la maison Camus. M. Agat, propr., par M. Cadet, architecte, rue Ney, 77. — Démolition et reconstruction d'une partie de la façade de la maison, rue de la Vieille, 13. M. Ramel, propr., par M. Bissuel, rue du Griffon, 14. — Maison, place de l'Abondance. M. Benatru, rue Rachais, 9. — Maison, côté gauche de la rue Cavenne entre les rues de Bonald et des Trois-Pierres. M. Nolot, propr., par M. Ripert, quai de la Guillotière, 10. — Maison et bâtiment pour atelier, angle nord-ouest des rues Ney et Tronchet. Propr., M. Guillermoz, par M. Berthelet, architecte, 2, rue des Célestins. — Maison, quai des Brotteaux, 13. M. Duc, propr., par M. Rostagnat, place Bellecour, 8. — Maison, passage Chaponnay, M<sup>e</sup> veuve Mange, par M. Malterre et fils, rue Palais-Grillet, 22. — Maison, angle nord-ouest des rues Cuvier et Massena. M. Faure, par M. Baudet, architecte, rue Childebert, 7. — Maison, rue Duguesclin. M. Dussud, par M. Cadet, architecte, 77, rue Ney. — Maison, rue Saint-Jérôme, M. Bray. — Maison, rue Grillet. M. Esculape, propr., rue Grillet, 7, par M. Ripert, architecte, 16, quai de la Guillotière. — Maison, boulevard des Brotteaux, 20. M. Terry,

propr., par M. Fanton, architecte, 15, place Morand. — Maison, rue Montgolfier, M. Sautour, propr. — Maison, avenue de Saxe, angle des cours Gambetta, M. Rognat, propr. et architecte, place Vendôme, 8. — Maison, rue Coste, 8, M. Boucher, propr., par MM. Dupin frères, architectes, rue de Marseille, 10.

#### BANLIEUE

Mur de clôture, chemin de Baraban, 36, M. Corsand, propriétaire et demeurant, par M. Tixier, maître-maçon, chemin de Baraban, 70. — Une remise, chemin de Gerland, MM. Jayet frères, maîtres-verriers et propriétaires et demeurant, par M. Bernard, architecte, route de Vienne, 107. — Maison, avenue des Ponts, en face le chemin de Saint-Agnan, Mme veuve de Glahn, propriétaire, rue Chevreul, 39. — Exhaussement d'un bâtiment, chemin des Cures au Rhône, M. Chagot, propriétaire, chemin de Gerland, 66. — Maison, chemin de la Vilette, angle du cours Lafayette, Mme Drevet, locataire des hospices et demeurant. — Mur de clôture, cours de Villeurbanne, M. Clunet, maître peintre plâtrier, rue du Sacré-Cœur, 184, par M. Janeteau, rue de l'Ordre, 29. — Mur de clôture, chemin de Vénissieux, M. Duret François oncle, propriétaire, chemin des Quatre-Maisons, 65. — Hangar, chemin de Saint-Antoine, 44, M. Mathieu, propriétaire et demeurant. — Mur de clôture, chemin des Alouettes, angle du chemin de Grange-Rouge, M. Payet, propriétaire, grande rue de la Guillotière, 132, par M. Laurens, architecte. — Bâtiment, chemin de Baraban, angle du chemin des Petites-Sœurs, M. Delettra, propriétaire, rue Roposte, 4. — Bâtiment, chemin de Saint-Gervais, 19, M. Combet, propriétaire et demeurant, par M. Canque, maître-maçon, route de Grenoble, 133. — Hangar, chemin de Baraban, 12, MM. Coignet et Cie, propriétaires, par M. Martin, directeur de l'usine de produits chimiques

#### TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT. — Rue du Garet, 11, et rue de l'Arbre-Sec, 34. Maison. Propr. et entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital; arch., M. Duranson. Niveau du sol.

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Rue Grenette et rue Tupin, 14. Maison. Propr., M. Chavériat; arch., M. Paulet, rue de Trion; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Fondations. — Rue Grenette et rue Tupin, 16. Maison. Propr., Providence de Saint-Nizier; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Perrin, 30, rue Garibaldi. Fondations. — Rue Grenette, 18, et rue Tupin. Maison. Propr., MM. Dumont, Pinet et Veronnet; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Champremier. Fondations. — Place de l'Hippodrome. Maison. Propr., M. Gélardt; arch., M. Génety, rue des Prêtres; entrepr., M. Bondet, 17, quai de l'Archevêché. Fondations.

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe. Maison de rapport. M. Dubouis, directeur des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; charp., M. Colliard, à la Vilette. Au 3<sup>e</sup> plancher. — Rue de Bonnel, 46. Maison. Propr., M. Canus; arch., M. Boyer, 85, cours Gambetta, entrepr., M. Belligon, 21, rue Childebert. Au 2<sup>e</sup> plancher. — Rue de Chartres, 42, en retour sur la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., M. Versavaud; arch., M. de Champ, 12, place des Cordeliers. Fondations. — Place Vendôme, 4, angle du cours Gambetta. Maison. Propr. et entrepr., M. J. Taton; arch., M. Rognat, avenue de Saxe. Au niveau du sol. — Avenue de Saxe, angle du cours Gambetta. Maison. Propr., M. Rivat; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Fondations. — Cours de la Liberté, angle de la rue Servient. Maison. Propr. et entrepr., MM. Fessetaud père et fil, 81, rue de Vauban; arch., M. Pascalon, 14, rue du Garet. Fondations. — Rue Montessieu, 120. Maison. Propr., M. Pansu, 21, rue des Asperges; entrepr., MM. Fessetaud, père et fils, rue de Vauban. Au niveau du sol. — Rue Saint-Jérôme. Propr., M. Matagotte; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté; entrepr., M. Malterre, 24, rue Confort. Au niveau du sol. — Rue Béchevelin. Maison. Propr., M. Comte, maître-charpentier; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté; entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta. Couvert. — Avenue de Saxe, angle de la rue Moncey. Maison. Propr., M. Flarand; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin. Fouilles. — Cours Gambetta, angle de l'avenue de Saxe. Démolition et reconstruction. Propr., M. Rognat; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. On démolit. — Rue Sébastien-Gryphe, près de l'avenue des Ponts. Maison. Propr. et entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté. Fondations. — Rue des Culattes, 38. Atelier de chaudronnerie. Propr., M. Bouchard; entrepr., M. Mouraquette, 18, cours Lafayette. Fouilles.

4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Boulevard de la Croix-Rousse, 108. Maison. Propr., M. Matignon; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., la société des maçons, M. Oddoux, directeur, 60, rue Chaponnay. Au 4<sup>e</sup> plancher. — Angle du boulevard de la Croix-Rousse et de la rue de Vauzelles. Maison. Propr. et entrepr., M. Chaussaing; arch., M. de Champ, 12, place des Cordeliers. Au niveau du sol. — Montée de la Grande-Côte, 1. Atelier de tissage. Propr., M. Morel; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Nardon, 20, Grande-Rue de la Croix-Rousse. Au niveau du sol. — Rue Coste, 8. Maison. Propr., M. Boucher; arch., MM. Dupin frères, rue de Marseille, 10, entrepr., M. Bourdeix. Fondations.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Rue de la Grange. Démolition et reconstruction. Propr., MM. Weiss et Cie; arch., M. Cottin, 33, rue du Chapeau-Rouge; entrepr., M. Pénelon, 20, rue du Tunnel. Fondations.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna. Eglise Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Au niveau du sol.

— Quai des Brotteaux, 9. Maison. Propr., Madame Ferrand Holstein; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvoy, 8, rue Masséna. Au niveau du sol. — Rue Duquesne, 2, et rue Godefroy, 1 et 4. — Maison. Propr., M. Clermont, 75, rue de Vauban; arch., M. Clermont, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu. Au 1<sup>er</sup> plancher. — Rue de Séze, 38. Maison. Propr., M. Roubellat, 10, rue de l'Épée; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. Au 3<sup>e</sup> plancher. — Rue Fournet. Maison. Propr., M. Grumel; arch., M. Prat, 105, rue Bossuet; entrepr., MM. Faufigue frères, 39, rues des Remparts-d'Ainay; charp., M. Vibart, cours Vitton prolongé, 22. Au 4<sup>e</sup> plancher. — Rue Duquesne, en retour rue du Musée. Maison. Propr., M. Gijan, 9, place des Célestins. Fouilles. — Rue Masséna, 90. Maison. Propr., M. Martin; arch., M. Clermont, rue du Bât-d'Argent; entrepr., MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay. Au niveau du sol. — Rue Tronchet, 96. Maison. Propr., M. Bruneau y demeurant; arch., M. Blin, 14, quai de la Pêcherie; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. Au 1<sup>er</sup> plancher. — Angle de la rue Robert et rue Ney. Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Fondations. — Avenue de Noailles, 17. Maison. Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 14, rue du Garet; entrepr., M. Châtaux jeune, 3, place Saint-Pothin; charp., M. Filolau, à Rochemardon. Au niveau du sol. — Rue Molière, 32 et 34. Propr., M. Grammont; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 22, quai de Jayr; entrepr., M. Crépas, au Pont-de-Chéru (Isère). Au niveau du sol. — Angle de la rue Tronchet et rue Ney. Propr., M. Guillermoz; arch., M. Berthélet, 2, rue des Célestins; entrepr., M. Broussas, 37, chemin de Gerland. Au niveau du sol. — Rue Duguesclin, 179. Maison. Propr., M. Dussaud; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin. Au rez-de-chaussée. — Rue Ney. Maison sur cour. Propr., M. Alès; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. J. Vassivière, 17, place Morand; charp., M. Faye, rue Rabelais. Fouilles. — Rue de Bonnel, 48. Maison. Propr., MM. Agaget et Garande; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garande, 72, rue Dunois. Fouilles. — Quai des Brotteaux, 12. Maison. Propr., M. Duc; arch., M. Rostagnat; entrepr., MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; charp., M. Despeyroux, 282, rue Vendôme et M. Descotes, 108, rue de la Pyramide. Fouilles.

Banlieue. — Cours Lafayette prolongé, angle du passage des Peupliers. Maison. Propr. et entrepr., M. Tauty, 19, rue Saint-Marcel; arch., M. Cadet, 77, rue Ney. Fouilles.

Ain. — Construction de la préfecture; arch., M. Ferré; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin, Lyon.

#### RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ville de Lyon. — Travaux relatifs à la transformation des locaux occupés par le gymnase municipal, rue Gilbert, 7, et leur appropriation à une école maternelle. Adjudication restreinte du 17 février. Résultat : 1<sup>er</sup> lot. M. Parot, rue Vendôme, 57; maçonnerie, rabais 18 fr. 26 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Faye, rue Rabelais, 98; charpente, rabais 20 fr. 15 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Jolivet et M. Valentin, rue Roquette, 16; menuiserie, rabais 6 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. M. Pierre Boyer, cours Charlemagne, 25; serrurerie, rabais 8 fr. 25 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. M. Poillot, rue des Capucins, 39; plâtrerie, rabais 17 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. M. Laudier, rue Pierre-Corneille, 3; zinguerie-plomberie, rabais 33 p. 100. — 7<sup>e</sup> lot. M. Thibaud, rue Penthievre, 12; eau et gaz, rabais 32 p. 100. — Par décision du 3 février 1887, M. le Préfet du Rhône a approuvé le traité intervenu entre la ville et le sieur Bardot, constructeur d'appareils à gaz, rue Duhamel, 5, pour la fourniture et l'entretien de lanternes système Schülke jusqu'au 30 avril 1891.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 11 février 1837, a approuvé la soumission du sieur Lemercier, imprimeur, rue de Seine, 57, à Paris, pour la reproduction par l'héliogravure et à 1.500 exemplaires, du plan de la ville de Lyon à l'échelle de 1/5000. — Un décret de M. le Président de la République, en date du 15 février 1887, a approuvé les traités suivants : Ancel, directeur de la Compagnie du gaz de Lyon, travaux relatifs aux installations et réparations d'éclairage dans les bâtiments communaux en 1887. — Fournier, rue de la Martinière, 7, entrepreneur des théâtres et du palais des arts, plâtrerie. — Parot, rue Vendôme, 157, entretien des théâtres et du palais des arts, maçonnerie. — Guer et Blanc, rue Bât-d'Argent, 23, entretien des théâtres et du palais des arts, serrurerie. — Béraud, quai de l'Hôpital, 3, entretien des théâtres et du palais des arts, ferblanterie. — Janot, rue de Crillon, 42, entretien des théâtres et du palais des arts, charpente. — Berlie, rue Longue, 21, entretien des bâtiments communaux, plomberie. — Martin, place de la Martinière, 23, entretien des bâtiments communaux, fumisterie. — Combe, rue Saint-Pierre, 16, entretien des bâtiments communaux, tapissier. — Grousseau, rue de Créqui, 186, entretien de la Faculté de médecine, maçonnerie. — Gaget, Gauthier et Cie, quai de l'Hôpital, 8, entretien de la Faculté de médecine, plomberie. — Béraud, quai de l'Hôpital, 3, entretien de la Faculté de médecine, ferblanterie. — Guer et Blanc, rue Bât-d'Argent, 23, entretien de la Faculté de médecine, serrurerie. — Gayetti, quai de la Guillotière, 16, entretien de la Faculté de médecine, plâtrerie. — Gubiané, rue Childebert, 11, entretien de la Faculté de médecine, charpente. — Martin, place de la Martinière, 22, réparations et entretien de l'Hôtel de ville, fumisterie. — Dénat, quai Claude-Bernard, 15, réparations et entretien de l'Hôtel de ville, charpente. — Véronnet et Lesselier, rue des Archers, 9, réparations et entretien de l'Hôtel de ville, plâtrerie. — Parot, rue Vendôme, 57, réparations et entretien de l'Hôtel de ville, maçonnerie. — Béraud, quai de l'Hôpital, 3, réparations et entretien de l'Hôtel de ville, ferblanterie. — Parot, rue Vendôme, 57, entretien du grand lycée et du petit lycée de Saint-Rambert, maçonnerie. — Guer et Blanc, rue Bât-d'Argent, 23, entretien de l'Hôtel de ville, serrurerie. — Guer et Blanc, rue Bât-d'Argent, 23, entretien du grand et du petit lycée, serrurerie. — Veuve Nougardé, rue de la Platière, 9, entretien du grand et du petit lycée, charpente. — Béraud, quai de l'Hôpital, 3, entretien du grand et du petit lycée, ferblanterie. — Fournier, rue de la Martinière, 7, entretien du grand et du petit lycée, plâtrerie.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 17 février 1887, a approuvé les traités suivants : Porte père et fils, avenue de Saxe, 247, construction d'urinoirs dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, maçonnerie. — Gaget, Gauthier et Cie, quai de l'Hôpital, 8, construction d'urinoirs dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondisse-

ments, plomberie. — Journet Jules, rue de Crillon, 73, construction d'urinoirs dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, serrurerie.

— Par décision, en date du 22 février 1887, M. le Préfet du Rhône a approuvé une soumission présentée par le sieur Honnegger Jacques, horloger, quai de l'Hôpital, 19, à Lyon, pour l'entretien des horloges électriques et des lignes télégraphiques des sapeurs-pompiers, pendant l'année 1887.

— Par décision du 23 février 1887, M. le Préfet du Rhône a approuvé la soumission présentée par le sieur Rémy père, propriétaire, rue Servient, 55, à Lyon, pour l'acquisition, au prix de 300 fr., des matériaux à provenir de la démolition de la maison sise place du Petit-Collège, 6.

**Ain.** — Le 27 février. — Mairie d'Hauteville. Établissement de fontaines publiques. — 1<sup>er</sup> lot. 15.180 fr. 10. M. Lucien Chapuis, à Hauteville, adjud. à 23 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. 3.463 fr. 60. M. Jean-Louis Chifflet, à Hauteville, adjud. à 10 p. 100.

**Ain.** — Le 6 mars. — Mairie de Lompnaz. Agrandissement du cimetière. Mont., 3.359 fr. 55. M. J. Notte, à Loyes (canton de Meximieux), adjud. à 11 p. 100.

**Aveyron.** — Le 1<sup>er</sup> mars. — Presbytère de Bouloc. Construction d'un clocher et réparations à effectuer au presbytère et à l'église de Bouloc. Mont., 7.969 fr. 56. M. Joseph Haon, à Agen, près de Rodez, adjud. à 7 p. 100.

**Aveyron.** — Le 6 mars. — Mairie de Saint-Sautin. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 23.314 fr. 14. M. Bessière, à Aubin, adjud. à 9 p. 100.

**Calvados.** — Le 7 mars. — Préfecture Port de Trouville. Reconstruction du quai de la Cabotte. Mont., 237.472 fr. 80. M. Antoine Dargnat fils et Bellet, à Paris, boulevard Soult, 41, adjud. à 24 p. 100.

**Hérault.** — Le 6 mars. — Mairie de l'oussau. Construction d'une école de filles. Mont., 21.904 fr. 77. M. Benjamin Daudé, à Cette, adjud. à 15 p. 100.

**Indre.** — Le 8 mars. — Préfecture. Chemin de fer de Poitiers au Blanc, 3<sup>e</sup> section de Saint-Savin au Blanc. Ballastage et pose de voies, partie comprise entre le profil 406+150 m. 55 (près le pont sur la Gartempe) et le profil 360+69 m. 41, de la ligne de Civray au Blanc (raccordement avec la ligne de Tournon-Saint-Martin à La Châtre), sur une longueur de 18.802 m. 36. Mont., 125 fr. M. Arsène Flour, à Valmondais (Seine-et-Oise), adjud. à 32 p. 100.

**Isère.** — Le 27 février. — Mairie de la Mure. Construction d'un collège de garçons. Maçonnerie, charpente, ferronnerie et chauffage, 199.98 fr. 76. M. François Pradourat, à la Mure, adjud. à 11 p. 100. — Menuiserie et serrurerie, 54.813 fr. 17. M. Jean Gaillard, à la Mure, adjud. à 26 fr. 50 p. 100. — Peinture et vitrerie, 9.279 fr. 57. M. Boggini, à Grenoble, adjud. à 28 fr. 05 p. 100.

**Isère.** — Le 5 mars. — Sous-préfecture de Vienne. Construction d'écoles. Anjou, 31.000 fr. M. Louis Guilhermier, à Anjou, adjud. à 17 p. 100. — Villeneuve, 30.048 fr. 84. M. A. Mathian, à la Tour-du-Pin, adjud. à 3 p. 100.

**Loire (Haute-).** — Le 27 février. — Mairie de Domeyrat. Construction d'une fontaine, à Cougeat. Mont., 3.859 fr. M. Paul Sicard, à Saint-Georges-d'Amat, adjud. à 14 p. 100.

**Lot.** — Le 6 mars. — Mairie de Reilhaguet. Travaux aux cimetières (2 lots). Mont., 4.900 fr. — 1<sup>er</sup> lot. M. Jean-Baptiste Barruel, à Saint-Projet, adjud. à 13 fr. 10 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Jean-Baptiste Barruel, adjud. à 14 fr. 19 p. 100.

**Marne.** — Le 5 mars. — Reconstruction de ponts. — 1<sup>er</sup> lot. 46.000 fr. MM. Florot, à Esclavolles, Confiant, et Lelarge, à Marçilly, adjud. à 20 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. 4.000 fr. M. Gustave Artoise, à La Neuville-au-Pont, adjud. à 13 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. 3.500 fr. M. Triand, à Reims, adjud. à 24 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. 6.000 fr. M. Alexandre Pangant, à Orbais, adjud. à 6 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. 6.100 fr. M. Roby-Leroux, à Eurville, adjud. à 17 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. 4.400 fr. M. Justin Arnould et Louis Hun, à La Neuville-au-Pont, adjud. à 16 p. 100. — 7<sup>e</sup> lot. 8.300 fr. M. Triand, à Reims, adjud. à 21 p. 100. — 8<sup>e</sup> lot. 108.000 fr. M. Ratinet, à Saint-Dizier, adjud. à 19 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 26 février. — Mairie de Chalon-sur-Saône. Réfection du pavage et construction de trottoirs, rue Blé. M. Alexis Rubin, rue du faubourg Saint-Cosme, 59, à Chalon, adjud. à 18 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 27 février. — Mairie de La Clayette. Salle des Fêtes. Construction de galeries. Mont., 7.221 fr. 60. MM. Gardette André et Lathuillière Louis, de La Clayette, adjud. à 25 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 3 mars. — Mairie de Sennecé-les-Mâcon. Construction d'une maison d'école de filles et de garçons, avec services communaux, privés, urinoirs et abris couverts. Mont., 36.299 fr. 44. M. Etienne Tête, à Sennecé-les-Mâcon, adjud. à 21 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 6 mars. — Mairie de Leynes. Construction d'écoles et mairies. Mont., 27.883 fr. 30. M. Duruy Louis, à Charnay-les-Mâcon, adjud. à 22 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mercredi 13 avril, 2 h. — Préfecture. Travaux d'entretien intéressant la navigation et la défense des rives du Rhône et de la Saône dans la traversée de Lyon pendant les années 1887, 1888, 1889 et 1890, dans les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire. — 1<sup>er</sup> lot. Rhône. 1<sup>re</sup> partie, rive gauche et rive droite. Rhône, de la limite amont du département du Rhône au confluent de la Saône, 37.500 fr. Caut., 600. Partie unique, rive gauche et rive droite. Saône, dans la traversée de Lyon, 17.500 fr. Caut., 670 fr. Tot., 55.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Rhône. 2<sup>e</sup> partie, rive gauche. Entre l'embouchure de la Saône et la limite aval du département du Rhône. Rive droite. Entre l'embouchure de la Saône et le pont d'Arboras. Mont., 20.500 fr. Caut., 1.050 fr. — Isère. 1<sup>re</sup> partie, rive gauche. Entre la limite aval du département du Rhône et le pont d'Arboras. Mont., 7.500 fr. Caut., 450 fr. Tot., 28.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Rhône. 3<sup>e</sup> partie, rive droite. Du pont d'Arboras à la limite amont du département de la Loire. Mont., 17.000 fr. Caut., 850 fr. — Isère. 2<sup>e</sup> partie, rive gauche. Du pont d'Arboras au pont de Chavanay. Mont., 9.000 fr. Caut., 550 fr. — Loire. Partie unique, rive droite. De la limite amont du département au pont de Chavanay. Mont., 2.000 fr. Caut., 100 fr. Tot., 28.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Girardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lyon, quai de la Guillotière, 9, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Tavernier, Henri, ingénieur ordinaire, rue du Plat, 2, et de M. Girard, quai Fulchiron, 28 à Lyon.

**Rhône.** — Mercredi 13 avril, 2 h. — Manufacture des tabacs de Lyon. Réparations des bâtiments. Maçonnerie, peinture, 11.665 fr. 45. Couverture, zincage, plomberie, 16.242 fr. 10

Renseignements à la manufacture des tabacs, quai de la Charité, 47.

**Rhône.** — Lundi 18 avril, 2 h. — Hôtel de ville de Lyon. Reconstruction de l'escalier de la rue de Dijon. Terrassements, maçonnerie et pavage. Mont., 16.002 fr. 80. Caut., 850 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon, 1<sup>re</sup> division, bureau des travaux de la ville.

**Rhône.** — Date non encore fixée. — Commune de Sainte-Foy-lès-Lyon. Travaux de restauration des chemins vicinaux ordinaires, n<sup>os</sup> 7 et 9. Mont., 7.000 fr. Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 3 avril, 2 h. — Mairie de Vougnès. Construction d'une école mixte et fourniture du mobilier scolaire. Mont., 13.617 fr. 44.

Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Mercredi 13 avril. — Mairie de Bourg. Construction d'un canal d'égout. Mont., 47.191 fr. 26.

**Alpes (Basses-).** — Jeudi 14 avril, 2 h. — Préfecture. Construction d'un pont en charpente sur l'Asse et ses abords, sur 1.075 m., sur le chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 10, à Brunet, Terrassements, 7.424 fr. 35. Chaussée, 3.627 fr. 63. Ouvrages d'art, 42.937 fr. 06. A val., 6.510 fr. 46. Caut., 2.000 fr.

Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire à Dième.

**Alpes (Basses-).** — Samedi 9 avril, 2 h. — Sous-préfecture de Barcelonnette. Reconstruction de l'église du hameau de la Conche à Enchastrayes. Mont., 8.992 fr. 56.

Renseignements à la sous-préfecture ou chez M. Long, architecte à Barcelonnette.

**Alpes Maritimes.** — Mercredi 13 avril, 10 h. — Préfecture. Travaux sur routes nationales n<sup>os</sup> 7, 85, 204 et 207. — Route n<sup>o</sup> 7 de Paris à Nice et en Italie. Rechargement de la chaussée sur 5.500 m., 25.922 fr. 14. A val., 7.777 fr. 86. Caut., 900 fr.

Route n<sup>o</sup> 85, de Lyon à Nice. Rechargement de la chaussée sur 4.000 m., 6.311 fr. 88. A val., 6.558 fr. 12. Caut., 240 fr. — Route n<sup>o</sup> 204, de Nice à Turin. Relevé à bout du dallage à Fontan, sur 104 m. et construction d'un dallage neuf sur 46 mètres, 14.368 fr. 11. A val., 331 fr. 89. Caut., 300 fr. — Route n<sup>o</sup> 207, d'Avignon à Nice. Grosses réparations au pont de la Mescla, sur le Var, 6.803 fr. 34. A val., 696 fr. 16. Caut., 250 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division ; dans les bureaux de MM. Bérard, ingénieur, rue Assalit, 17 bis, Fouquet, place Washington, 31, à Nice, Pellegrin à Grasse et Serraire à Puget-Théniers.

**Ariège.** — Mardi 5 avril, 2 h. — Préfecture. Travaux sur route nationale n. 47. — 1<sup>er</sup> lot. Restauration de la chaussée entre les bornes 12 k. 7 et 15 k., 11.849 fr. 60. A val., 4.450 fr. 40. Caut., 395 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Restauration de la chaussée entre les bornes 70 k. et 73 k., 13.468 fr. A val., 5.532 fr. Caut., 450 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture. Pour le 1<sup>er</sup> lot, dans les bureaux de M. Lagoutte, sous-ingénieur, à Poix, et pour le 2<sup>e</sup> lot, dans ceux de M. Despax, conducteur, faisant fonctions d'ingénieur, à Saint-Girons.

**Ariège.** — Dimanche 10 avril, 2 h. — Mairie de Pamiers. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 44.970 fr. 53. Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Vendredi 8 avril, 2 h. 1/2. — Préfecture. Route nationale n<sup>o</sup> 8. Rechargement de la chaussée sur 5.000 m., 41.390 fr. A val., 16.700 fr. Caut., 1.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plantation d'arbres sur 2.600 m., 5.336 fr. A val., 664 fr. Caut., 200 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division et dans les bureaux de M. Pavillier, ingénieur à Marseille.

**Ardèche.** — Samedi 23 avril, 2 h. — Préfecture. Entretien pendant les années 1887, 1888, 1889 et 1890, des ouvrages intéressant la navigation ou la défense des rives du Rhône dans les départements de l'Isère, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche, entre les ponts de Chavanay et la limite sud des départements de la Drôme et de l'Ardèche. 5 lots.

**Cher.** — Mardi 12 avril, 2 h. — Préfecture. Routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 76. Rechargement entre les bornes 61 k. et 64 k. aux abords de Bourges, 29.572 fr. 80. A val., 3.427 fr. 80. Caut., 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 151. Rechargement entre les bornes 24 k. 5 et 25 k. 5, aux abords de Bourges, 5.992 fr. 40. A val., 1.007 fr. 60. Caut., 200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 151 bis. Rechargement entre les bornes 16 k. 8 et 18 k. 8 à Loye, 12.255 fr. A val., 2.049 fr. 50. Caut., 530 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 151 bis. Rechargement entre les bornes 19 k. 740 et 21 k. 9 à Arcomps, 19.213 fr. 32. A val., 2.386 fr. 68. Caut., 450 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 76. Elargissement du pont sur le bras principal de la Yèvre à Bourges, 4.114 fr. 22. A val., 385 fr. 73. Caut., 150 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 76. Elargissement du pont sur le Moulon à Bourges, 9.691 fr. 94. A val., 398 fr. 06. Caut., 300 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 140. Restauration partielle de la chaussée pavée à Bourges, 21.666 fr. 46. A val., 1.333 fr. 54. Caut., 1.000 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 76. Rechargement entre les bornes 97 k. 609 et 63 k. 724 à Vierzon, 6.191 fr. 80. A val., 1.708 fr. 20. Caut., 300 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Route n<sup>o</sup> 144. Rechargement entre les bornes 15 k. 2 et entre 17 k. 2 et 18 à Bruère-Allichamps, 8.104 fr. 10. A valoir, 1.495 fr. 90. Caut., 270 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 1<sup>re</sup> division et dans les bureaux de M. Lecompte, sous-ingénieur, avenue de la Gare, à Bourges ; dans les bureaux de M. Berthier, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Vierzon ; dans les bureaux de M. Barrat conducteur, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Saint-Amand.

**Cher.** — Mardi 12 avril, 2 h. — Préfecture. Routes nationales. Elargissement du pont sur le bras principal de la Yèvre à Bourges (route 76), 4.114 fr. 22. A val., 385 fr. 73. Caut. prov., 150 fr. — Elargissement du pont sur le Moulon à Bourges, 9.691 fr. 94. A val., 398 fr. 06. Caut. prov., 300 fr. — Restauration partielle de la chaussée pavée de la route n<sup>o</sup> 140, 31.666 fr. 46. A val., 1.333 fr. 54. Caut. prov., 1.000 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Lecompte, sous-ingénieur, avenue de la Gare, à Bourges.

**Corrèze.** — Mardi 5 avril, 1 h. — Préfecture. Chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n<sup>o</sup> 33. Pont en maçonnerie de 4 m. d'ouverture et du chemin sur 2.243 m. 22 à Mercœur et Allillac, 29.263 fr. 97. A val., 1.736 fr. 03. Caut., 975 fr. — Chemins d'intérêt commun. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin n<sup>o</sup> 1. Construction sur 776 m. 64 à Aubazine, 8.142 fr. 04. A val., 857 fr. 97. Caut., 270 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin n<sup>o</sup> 4. Empierrement sur 548 m. 70 à Mansac, 3.237 fr. 33. A val., 232 fr. 67. Caut., 165 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin n<sup>o</sup> 7. Construction sur 2.533 m. 31 à Mercœur et Lachapelle-Saint-Géraud, 12.233 fr. 80. A val., 766 fr. 20. Caut., 410 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Chemin n<sup>o</sup> 17. Achèvement sur 710 m. à Lafages, 2.284 fr. 50. A val., 15 fr. 50. Caut., 75 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Chemin n<sup>o</sup> 22. Achèvement sur 442 m. 10 à Mansac, 2.160 fr. 18. A val., 139 fr. 82. Caut., 70 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Chemin n<sup>o</sup> 44. Achèvement sur 450 m. au Lonzac, 1.215 fr. A val., 135 fr. Caut., 40 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Chemin n<sup>o</sup> 54. Achèvement sur 242 m. 34, à Saint-Martin-Sepert et construction d'un ponceau de 3 m. 50 d'ouverture, 6.301 fr. 91. A val., 493 fr. 09. Caut., 210 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Corrèze.** — Jeudi 7 avril. — Préfecture. Ligne de Limoges à Brice par Uzerche, partie comprise entre les points kilométriques 81 k. 800 (Allillac) et 89 k. 200 (Ussac) (11<sup>e</sup> lot). Terrassements, 887.208 fr. 65. Chaussées, caniveaux, etc. (pour mémoire). Ouvrages d'art, 901.088 fr. 11. A val., 184.703 fr. 24. Tot., 1.970.000 fr. Caut. prov., 20.000 fr. Déf., 60.000 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Guillaume, sous-ingénieur, à Limoges, nouvelle route d'Aixe, n<sup>o</sup> 21 bis.

**Côte-d'Or.** — Samedi 16 avril, 2 h. — Préfecture. Travaux à exécuter sur le chemin de grande communication n° 21 et dans la commune de Genlis. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 21. Réfection de trottoirs et de caniveaux dans la traverse de Talnay, dépense évaluée à 3,518 fr. au devis dressé par M. Magnien, agent voyer à Pontailier. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Genlis. Construction des murs de clôture du nouveau cimetière, dépense évaluée à 10,601 fr. 54, au devis dressé par M. Manuel, agent voyer à Genlis.

Renseignements à la préfecture.

**Doubs.** — Mercredi 13 avril, 10 h. — Préfecture. Travaux communaux et de chemins vicinaux ordinaires. — 1<sup>er</sup> lot. Courchapon. Construction sur 341 m. du chemin n° 5, 4,023 fr. 37. Caut., 135 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Amathay-Vésigneux. Rectification sur 332 m. du chemin, n° 6, 9,640 fr. 68. Caut., 320 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Geneuille. Redressement sur 233 m. du chemin n° 6, 5,859 fr. 20. Caut., 195 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Rougemont et Bonnal. Construction sur 1,069 m. du chemin n° 18, 14,920 fr. 95. Caut., 500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Pierrefontaine-les-Varans. Elargissement sur 120 m. du chemin n° 20, 6,563 fr. 88. Caut., 220 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Boujeons. Rectification sur 1,026 m. du chemin n° 46, 7,505 fr. 94. Caut., 250 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Corcelles-Mieslot. Raccordement du chemin de moyenne communication n° 15 avec celui de grande communication n° 7, sur 45 m., 787 fr. 52. Caut., 25 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Goumois. Murs de soutènement et parapets le long du chemin de moyenne communication n° 27 sur 270 m., 9,327 fr. 03. Caut., 310 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Courchapon. Aqueduc et exhaussement sur 198 m. du chemin vicinal ordinaire n° 1, 1,023 fr. 03. Caut., 35 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Eternoz. Construction sur 1,652 m. du chemin vicinal ordinaire n° 1, allant à Amancey, 28,619 fr. 15. Caut., 950 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Villers-sous-Montrond. Rigoles pavées en prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 2, 1,067 fr. 81. Caut., 35 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Rignosot. Amélioration sur 323 m. du chemin rural dit de la Brûlée, 1,838 fr. 87. Caut., 60 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Chautrans. Réparations aux fontaines, 950 fr. Caut., 30 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Chautrans. Etablissement d'une balance-bascule, 3,400 fr. Caut., 110 fr. — 15<sup>e</sup> lot. Montfaucon. Réparations aux maisons d'école, 2,717 fr. 41. Caut., 90 fr. — 16<sup>e</sup> lot. Placey. Construction d'une maison d'école, 10,484 fr. 40. Caut., 350 fr. — 17<sup>e</sup> lot. Rurey. Pont à bascule, 3,405 fr. Caut., 100 fr. — 18<sup>e</sup> lot. Sazaz. Construction d'une maison d'école, 12,667 fr. Caut., 420 fr. — 19<sup>e</sup> lot. Thise. Recherches de sources et réparations aux fontaines, 2,020 fr. Caut., 65 fr.

Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Gers.** — Vendredi 15 avril, 2 h. — Préfecture. Routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Route 21, de Paris à Barèges. Construction de rigoles pavées dans la traverse de Lectoure, 8,560 fr. 60. En régie, 439 fr. 40. Caut., 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Route 124 de Toulouse à Bayonne. Réparation des rigoles et des trottoirs dans la traverse d'Auch, 3,541 fr. 56. En régie, 958 fr. 44. Caut. prov., 50 fr. Déf., 150 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Route 124 de Toulouse à Bayonne. Rechargement de la chaussée entre la borne kil. 30 et le point 80 k. 700, 20,905 fr. 62. En régie, 1,094 fr. 38. Caut., 730 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division ; et dans les bureaux de M. Meunier, ingénieur ordinaire à Auch.

**Hérault.** — Lundi 11 avril, 2 h. — Sous-préfecture de Lodève. Travaux sur le chemin vicinal d'intérêt commun n° 52, à Saint-Félix-de-l'Hérault, entre le Mas Audran et le profil n° 35. Mont., 6,836 fr. 01. A val., 163 fr. 09. Caut., 230 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — Prochainement. — Mairie de Saint-Julien-de-l'Herm. Reconstruction de l'église. Mont., 28,000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 3 avril, 2 h. — Mairie de la Chamba. Construction d'une école mixte au hameau de la Chambonnie. Mont., 11,300 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 3 avril, 11 h. — Mairie de Saint-Ricard. Construction d'une église dans la commune de Saint-Ricard.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Lundi 11 avril, 2 h. — Mairie de Trelins. Construction d'une école et fourniture d'un mobilier scolaire. Mont., 13,867 fr. 65. A val., 1,132 fr. 34. Mobilier scolaire 500 fr. Caut., 700 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire-et-Cher.** — Samedi 23 avril, 2 h. — Préfecture. Chemin de fer de Tours à Sargé (15<sup>e</sup> lot). Fondations à l'air comprimé de deux ponts dans la vallée du Loir. Fondations et maçonnerie des culées des deux ponts sur le Loir, 192,038 fr. 86. A val., 14,901 fr. 41. Le cautionnement provisoire est fixé à 6,300 fr. et le cautionnement définitif à la même somme.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 1<sup>re</sup> division ; dans les bureaux de M. Leroux, ingénieur ordinaire à Tours, 61, rue Bernar-Palissy.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 18 avril. — Mairie de Mâcon. Entretien des bâtiments communs pour 3 ans (10 lots).

**Savoie (Haute-).** — Jeudi 14 avril, 10 h. — Préfecture. Routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Route n° 5. Grosses réparations entre Evian et Saint-Gingolph, 41,000 fr. Caut., 1,000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Route n° 201. Restauration et reconstruction de divers ouvrages d'art, 22,000 fr. Caut., 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Route n° 203. Reconstruction d'un ponton sur la Bèzière à l'entrée de Bonneville, et rechargement de la route aux abords, 4,900 fr. Caut., 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Route n° 203. Amélioration aux abords de la Gurnaz du Rêret, 6,800 fr. Caut., 200 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 1<sup>re</sup> division ; dans les bureaux de M. Deleboque, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Thonon, pour les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> lots ; dans les bureaux de M. Legay, ingénieur ordinaire à Annecy ; dans les bureaux de M. Fontaine, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Bonneville.

**Vaucluse.** — Prochainement. — Préfecture. Travaux de maçonnerie à la cathédrale et à l'archevêché d'Avignon. Mont., 4,630 fr.

Renseignements à la préfecture, 2<sup>e</sup> division.

## FOURNITURES

MINISTÈRE DE LA MARINE

**Toulon, 14 avril.** — 12,940 kil. laiton ou cuivre jaune. Dép., 900 fr. Caut., 1,800 fr.  
**Toulon, 14 avril.** — 1,000 sacs en toile à blé et farine ; 2,000 sacs en toile à légumes et à pain, à effectuer à Toulon en 1 lot. Dép. prov., 350 fr. Caut. prov., 700 fr.

**Rochefort, 14 avril.** — 109,000 kil. blé froment dur indigène.

**Nantes (pour Indret), 18 avril.** — Fers supérieurs et ordinaires en cornières et en T.

**Nantes (p. Indret), 18 avril.** — Briques et tuyaux réfractaires.

**Paris, 10 mai.** — 33,000 qx de conserves de viande bouillie.

**Cherbourg, 23 juin.** — Caoutchouc vulcanisé et minéralisé.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

**Paris.** — Services des lits militaires. Concours pour le choix d'un sommier. Par

arrêté du ministre de la guerre, en date du 23 février 1837, un concours est ouvert pour le choix d'un sommier élastique susceptible d'être affecté au couchage de la troupe.

Des exemplaires de cet arrêté, fournissant en détail les conditions du concours, sont tenus à la disposition des inventeurs, dans les bureaux des directeurs du service de l'intendance et des sous-intendants militaires.

Les inventeurs sont prévenus que le délai pendant lequel ils sont admis à présenter leurs modèles à l'administration de la guerre, expirera irrévocablement le 30 avril 1887.

**Charente-Inférieure.** — Lundi 18 avril, 2 h. — Bureau de bienfaisance de Rochefort. Fourniture d'étoffes nécessaires au bureau de bienfaisance pendant l'année 1887. Renseignements à la mairie (bureau de bienfaisance).

**Rhône.** — Jeudi 14 avril, 3 h. — Mairie de Lyon. Artillerie. Fourniture de 6,650 kil. de cuirs divers, en 2 lots. Cuir de bœuf fauve lisse crouponné de 4 à 5 millim. d'épaisseur, 2 m. 50 de long et 0 m. 90 de large ; 1<sup>er</sup> lot, 2,000 kil. ; 2<sup>e</sup> lot, 2,000 k. — Cuir de bœuf hongroyé, crouponné de 4 à 5 millim. d'épaisseur et 2 m. 50 de long ; 1<sup>er</sup> lot, 300 k. ; 2<sup>e</sup> lot, 300 k. — Cuir de vache hongroyé, crouponné de 3 à 5 millim. d'épaisseur et 2 m. 30 de long ; 1<sup>er</sup> lot, 330 k. ; 2<sup>e</sup> lot, 300 k. — Cuir de vache fauve lisse échantillonné de 2 à 3 millim. d'épaisseur et 2 m. 30 de long ; 1<sup>er</sup> lot, 75 k. ; 2<sup>e</sup> lot, 75 k. — Cuir de vache fauve grené échantillonné de 2 à 3 millim. d'épaisseur et 2 m. 30 de long ; 1<sup>er</sup> lot, 310 k. ; 2<sup>e</sup> lot, 300 k. — Cuir de vache fauve lisse à bordure de 1 mm 5 à 2 millim. d'épaisseur et 2 m. 30 de long ; 2<sup>e</sup> lot, 30 k. — Cuir basane légèrement nourrie à l'huile ; 1<sup>er</sup> lot, 260 k. ; 2<sup>e</sup> lot, 270 kil.

Renseignements dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2).

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie de Lyon.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

**Lyon.** — Rue Saint-Côme, 10. Acq., M. F. Paulique, rue de la Bourse, 10. — Rue de Chartre, 126. Acq., M. Brisson, cours Gambetta, 42. — Rue Coste, 26, 28, 30 et 32. Acq., M. Joannès, 70, Grande-Rue de Cuire, (8,700 fr.). — Cours Vitton, 83. Acq., M. Marceau, cours Vitton prolongé, 3. — Rue des Augustins, 7. Acq., la Ville de Lyon (160,000 fr.). — Rue du Plat, 4, et quai Tilsitt, 2. Acq., M. Audras, place Bellecour, 15. — Rue Déchazelles, 9. Acq., M. Gillet et fils, quai de Serin, 9. — Rue Coste, 26. Acq., M. Dernas, 1, place Rouville (22,200 fr.). — Cours Morand, 20. Acq., M. F. Gillet, quai de Serin, 8. — Rue des Trois-Enfants, 2. Acq., M. J. Toulon, 34, rue Tupin (45,000 fr.). — Rue de la Grange, 32. Acq., M. Ramel, entrepr., rue de la Pyramide, 32. — Rue Duquesne, 63. Acq., Mlle Cl. Deschamps, 128, rue Duguesclin. — Rue d'Ecully, 15. Acq., M. Randu, rue d'Ecully, 13. — Rue d'Isly, 2. Acq., M. F. Raclat, rue de l'Enfance, 3. — Chemin du Pont-d'Alai, 77-79. Acq., M. Cl. Roussel, 2, rue Sainte-Hélène (31,500 fr.). — Rue Denfert-Rochereau, 47, et impasse Gore. Acq., M. Cl. Bibet. — Rue Sainte-Catherine, 11. Acq., M. Magnin, 35, quai Saint-Vincent (115,000 fr.). — Rue Moncey, 109. Acq., M. Dalmas, 143, rue Vendôme (6,500 fr.). — Rue d'Alsace, 86. Acq., Mesdemoiselles Chomat, 10, rue Duquesne (53,000 fr.).

**Charpenne.** — Rue Saint-Antoine. Acq., M. F. Barbier, 1, rue de Milan (40,000 fr.). — Rue Charmettes, 19. Acq., M. Jubin, 11, rue Sainte-Hélène (35,000).

**Dommartin.** — Avenue Valioud, 2. Acq., M. Cadry, 69, rue Cuvier.

**Ecully.** — Lieu de Trêve-Assada. Assade. Acq., M. J. Petit, au Saquin (13,000 fr.).

**Givors.** — Rue de Strasbourg, 28. Acq., M. C. Pilière.

**Saint-Genis-Laval.** — Au même lieu. Acq., M. C. Guyot, 35, rue des Remparts d'Ainay (11,100 fr.).

**Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.** — Lieu de la Bassière. Acq., M. Maron, quai Saint-Vincent, 4, Lyon.

**Villeurbanne.** — Route de Genas, 139. Acq., M. Rhotat.

TERRAINS

**Lyon.** — Chemin de Villeurbanne. Acq., la ville de Lyon (91 mètres). — Rue Masséna, 9. Acq., M. Martin, 124, avenue de Saxe (1,100 mètres, 40,000 fr.). — Rue de Baraban, Acq., M. J. Corsand (37 mètres). — Rue de la Barre, 21 et 23. Acq., la ville de Lyon (300,000 fr.). — Quai des Brotteaux, 13. Acq., M. A. Duc, 55, rue de l'Hôtel-de-Ville (296 mètres).

**Saint-Didier-au-Mont-d'Or.** — Au même lieu. Acq., l'Administration des chemins vicinaux (1,292 mètres).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

**Lyon.** — 12 février. — Dechenaux et Paul, bois, 63, rue de Saint-Cyr (200,000 fr.). — 19 février. — Sterna et Milanaccio, plâtrerie et peinture, 5, rue de Béarn. Durée, 5 ans. Cap., 1,400 fr. — 22 février. — Argelet et Remillieux, cuivrie et plomberie, rue Montesquieu, 91. Durée, 5 ans. Cap., 2,000 fr. — 1<sup>er</sup> mars. — Gessat frères, couvreurs-zingueurs, quai Saint-Vincent, 25. Durée, 10 ans.

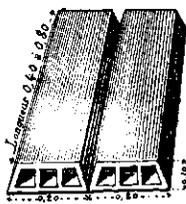
DISSOLUTIONS

**Lyon.** — 25 janvier. — Paperin et Heury, maîtres-charpentiers, rue Denfert-Rochereau, 11. Liq. en commun. M. Henry continue seul. — 6 janvier. — Patisson et Ratinet, maçonnerie, à Saint-Genis-Laval. — 10 février. — Griache et Dumont, menuiserie, rue de Sèze, 103. Liq., M. Lambiki. — 21 février. — Sairon-Brechet et fils, bois en gros, quai de l'Industrie. Liq., M. Rassat, 9, rue Puits-Gaillet. — 20 février. — Jourdan et Gagneux, entrepr., rue Bugeaud, 96-98. Liq., M. Gagneux. — 17 mars. — Dellabianca frères, peintres-plâtriers, rue de la Monnaie, 3. Jean Dellabianca continue seul.

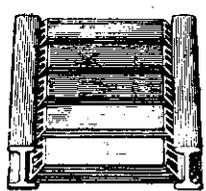
## FAILLITES

**Lyon.** — 14 février. — Lament Juillet, entrepreneur, rue Bellière, 1. Syndic, M. Fournier. — 28 février. — M. Jules Chavert, maître menuisier, rue Duguesclin, 187. Syndic, M. Rolland. — 3 mars. — Léonard Sartout, maître maçon, rue de Chartres, 127-130. Syndic, M. Fournier. — 17 mars. — Marguerite Jantolo, plâtrerie et peinture, à Oullins. Syndic, M. Fournier. — 15 mars. — Benoît-Marie Pabion, fondeur en cuivre, quai de Serin, 22. Syndic, M. Rolland.





3 Médailles d'Or  
1 Médaille d'Argent



## Hourdis Creux en Terre Cuite

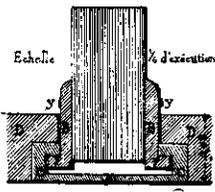
A POSER ENTRE  
**SOLIVES EN BOIS ET FERS A I**  
SYSTÈME DINZ-DERAIN, BREVÉTÉS S. G. D. G.

**HOURDIS CREUX SYSTÈME PERRIÈRE AINÉ**  
Brevetés s. g. d. g. et médailles aux Expositions de Paris 1878, 1879, 1880 et 1881  
*Fabriqués par DERAIN et DINZ*

---

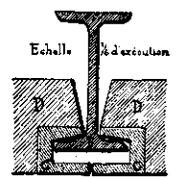
# J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE ET DE LA LOIRE  
Rue Constantine, 4, Lyon  
ENTREPOT : RUE DES DOCKS, 25, LYON-VAISE



Echelle 1/2 d'exécution

Élévation suivant une coupe verticale de la solive montrant la disposition des agrafes B, celle des plaques C et les extrémités entaillées des briques D.



Echelle 1/2 d'exécution

F fer à T - C plaques en terre cuite blindant la solive en fer - D brique creuse formant hourdis.

LA BOURSE LYONNAISE, Journal financier hebdomadaire — Bureaux : rue Centrale, 27, LYON

**CIMENT POUR LA PIERRE**  
PAPIERS & TOILES A POLIR, VERRÉS & ÉMERISÉS  
**TIXIER** Rue Neuve-de-la-Villardière, 5-5, LYON  
Maison fondée en 1871. Usine à vapeur

**AVIS**  
AUX PROPRIÉTAIRES ET RÉGISEURS D'IMMEUBLES

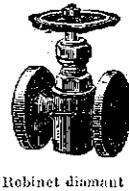
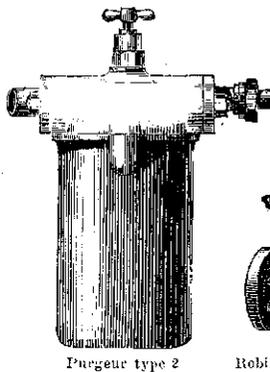
Un propriétaire actif et très au courant des affaires, présentant sous tous les rapports et en toutes façons toutes les références et garanties possibles, demande succession ou association à titre spécial de solliciteur à la recherche des affaires et au besoin à la surveillance de la Comptabilité d'une importante gestion d'immeubles à Lyon. — S'adresser AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, n° 5275.

**SERRURERIE ARTISTIQUE**  
ANCIENNE MAISON PINAY  
**RAOULX Frères & THERMOZ**  
BREVÉTÉS s. g. d. g. — 50 MÉDAILLES  
Rue de Vendôme, 183, à LYON

Grillage en fer forgé, Balcons, Balustrades  
Rampes. Claires-Voies, Croisées en fer pour usines, Marquises  
Ciels ouverts, Kiosques, Vérandas, Ponts, Serres  
Jardins d'hiver, Clôtures légères pour Chasses, Jardins  
et Prairies en Grillages ronces et Fils de fer  
Meubles de Jardins en fer tordu sans rivures. Chaises  
Fauteuils, Canapés droits et cintrés, etc.  
Châssis de couches. Bâches en fer. Entourages de Tombes  
et de Bassins. Porte-Bouteilles. Egouttoirs. Bordures  
Gazon. Volières, Faisanderies. Chenil. Poulailleurs. Lapinières  
Parcs à Bestiaux et à Volailles. Spécialité de Clôtures  
en fer à T pour Propriétés agricoles. Piquets pour Vignes  
Tables ordinaires et perforées. Bancs droits  
et américains. Baucs à tente mobile. Tables-parasols.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE  
**PITRAT AINÉ**  
LYON, 4, Rue Gentil, 4, LYON

**VIAILLY & C<sup>IE</sup>** B. S. G. D. G.  
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE. — LYON



**Purgeur automatique**, système pratique et durable extrayant les eaux qui se forment par la condensation dans les chauffages à la vapeur.  
— Prix : 18, 26, 40, 55 francs.

**Régulateur automatique** réglant la pression de vapeur, par conséquent la température dans les chauffages; on l'emploie également pour l'air comprimé.

**Petit robinet diamant** à l'usage de la vapeur; sa durée d'étanchéité parfaite est incomparable à tout autre genre de petits robinets, orifice depuis 12 mm jusqu'à 20 mm.

**Robinet-Vanne** à double fermeture à étanchéité durable et parfaite pour vapeur.

**Robinet-Vanne** à soupape, Soupape de retenue, etc.

NOTA. — La Maison **VIAILLY et C<sup>ie</sup>** ne construit que des articles perfectionnés, qui ont fait leurs preuves à l'usage depuis de longues années; les articles de peu de durée ou peu pratiques ne rentrent pas dans sa spécialité.

**TRAVAUX DE SERRURERIE POUR BATIMENTS**

MARQUISES — TENTES-ABRI — VÉRANDAS  
TRAVAUX D'ART POUR SERRES, JARDINS, PARCS

**GABRIEL GENTON**

Professeur de Forge à l'École Centrale Lyonnaise  
AUTEUR DE LA MARQUISE DU MAGASIN GÉNÉRAL, PLACE DU PONT, 13, LYON-GUILLOTIÈRE  
Rue Hippolyte-Flandrin, 13, LYON

**Travaux en Asphalte & Parquets sur Bitume**

**L. ROUX & A. PAVY, entrepreneurs**  
LYON. — Quai de la Charité, 45. — LYON

MM. **ROUX** et **PAVY** ont importé à Lyon l'industrie nouvelle des **Parquets sur Bitume**. Ce genre de travail arrête complètement l'humidité et réunit toutes les conditions de solidité, de propreté, d'hygiène et d'économie.